

A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le dix-sept avril deux-mille-vingt-cinq, à quatorze heures minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Joseph Huot

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot ; Adrien Mazerat.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Thibault BRECHKOFF

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

1. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 6 février 2025 relative à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
11/2025- PO	CHEVEAU Christelle 41 rue des tonilles DOLUS D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs par l'intérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'un poêle à granulés	82%	24 484 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	746
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
Total	746					
12/2025- PO	GUERINET Mathisse 365 grande rue, Sauzelle SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques d'un logement très dégradé ou indigne : isolation des combles et des murs intérieurs avec matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une VMC et d'un poêle à granulés	77%	57 373 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	2 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	500
					Accession Sociale	2 000
					Chauffe-Eau Solaire	0
Total	5 000					
13/2025- PO	FERRANT Elisabeth	Énergie : isolation des combles des planchers et des murs par l'intérieur	57%	80 769 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	2 500
					Prime MAD	0

AR Prefecture

017-241700624-20250417-BC170425_1-DE
 Reçu le 18/04/2025
 Publié le 18/04/2025

	21 rue Pierre Wiehn LE CHÂTEAU	avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et installation d'une VMC			Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 2 500
14/2025-PO	JUILLOT Alain 5 impasse beethoven SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	7 273 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 500 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500
15/2025-PO	SCHNEIDER Béatrice 32 avenue de la grande baie DOLUS D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : installation d'un monte escalier	0%	18 035 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 500 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500
16/2025-PO	NADREAU Guy 6 impasse des cognassiers SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	6 812 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 500 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500
17/2025-PO	FOUQUET Marie-Thérèse 17bis chemin des jonchères LE GRAND-VILLAGE PLAGE	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : pose de volets roulants électrique	0%	6 414 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 500 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500
18/2025-PO	QUILLET Jovanni 590 route de saint-pierre DOLUS D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs par l'intérieur avec des matériaux biosourcés, installation d'un insert	59%	49 916 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 1 500 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 1 500

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 17/04/2025
 Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
 Joseph Huot



Le Président
 Michel PARENT



A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le dix-sept avril deux-mille-vingt-cinq, à quatorze heures minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Joseph Huot

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot ;
Adrien Mazerat.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Thibault BRECHKOFF

En vertu de la délibération du 16 décembre 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

2. GEMAPI – PAPI – ACTION 5-7 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A LA SUBMERSION MARINE

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 octobre 2023, portant sur la modification des statuts de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu l'avenant 2 du PAPI Oléron, signé le 4 mars 2022 et actant l'engagement de l'État et du département de Charente Maritime au financement de ces travaux.

Vu l'avenant 3 du PAPI Oléron, signé le 4 avril 2024 et actant l'engagement des parties prenantes pour la prolongation des délais du PAPI jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est convenu de retenir les règles de subventions suivantes :

- La Communauté de Communes verse 20 % du montant des dépenses subventionnables aux particuliers ;
- La Communauté de Communes sollicite de manière annuelle le Département pour sa contribution : à savoir 50 % des montants versée par la Communauté de Communes aux particuliers.

Concernant les travaux en eux-mêmes, il est proposé de financer les travaux au même titre que les règles d'attribution définies par l'État à savoir :

- Un taux de subvention, à caractère fixe, s'appliquant au montant toutes taxes comprises de la dépense prévisionnelle ;
- Les travaux éligibles au titre de la loi RV PAPI et recommandés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité réalisés ;
- La prise en compte d'un aléa de 10% sur le montant des travaux prévisionnel pour prendre en compte la hausse des coûts entre la réalisation des devis par les particuliers et l'obtention de l'arrêté de subvention ;
- Le versement de la subvention sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Les factures comprenant impérativement la mention manuscrite « facture acquittée le ... » signée de l'artisan avec cachet de l'entreprise,
 - Dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, la note explicative devra être jointe,
 - La déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme,
 - Le courrier de l'opérateur attestant de la conformité des travaux (si cette prestation lui incombe) ou l'attestation sur l'honneur du demandeur,
 - Les photos des travaux réalisés.

AR Prefecture

017-241700624-20250417-BC170425_2-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

En accord avec les règles de subventions présentées ci-avant, il vous est proposé d'autoriser le président à accorder les subventions suivantes concernant les dossiers n°26, 27, 28 et 29 instruits par la Communauté de Communes et les services de l'État :

Particuliers / Propriétaires Bailleurs	Commune	Coût prévisionnel des travaux (€ TTC)	Aléa de 10 %	Montant subventionnable (€ TTC)	Part ETAT (80% du montant plafonné)	Part CdC et CD 17 (20 % du montant plafonné)
Monsieur Patrice LAFORET (Dossier 26)	Le Château d'Oléron	8 742,70 €	874,27 €	9 616,97 €	7 693,58 €	1 923,39 €
Monsieur Patrice LAFORET (Dossier 27)	Le Château d'Oléron	7 135,98 €	713,60 €	7 849,58 €	6 279,67 €	1 569,91 €
Monsieur Jean-Bernard TARIF	Le Château d'Oléron	9 288,40 €	928,84 €	10 217,24 €	8 173,79 €	2 043,45 €
Monsieur Serge MAZIER	Le Château d'Oléron	7 829,74 €	789,97 €	8 619,71 €	6 895,77 €	1 723,34 €
TOTAL		32 996,82 €	3 299,68 €	36 303,50 €	29 042,81 €	7 260,69 €

Le montant des aides à verser par la Communauté de Communes pour ce dossier s'élève à **7 260,69 € TTC**, dont 50% du montant seront demandés au département, après octroi des aides, au titre de la convention cadre de l'avenant n°3 du PAPI Oléron.

Sur proposition du Président, le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'évolution du montant de la subvention accordée ;
- Autorise le président à notifier les subventions accordées aux particuliers ;
- Autorise le Président à verser les subventions aux particuliers.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 17/04/2025
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Joseph Huot



Le Président
Michel PARENT



A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le dix-sept avril deux-mille-vingt-cinq, à quatorze heures minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Joseph Huot

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Philippe Chevrier, Joseph Huot ;
Adrien Mazerat.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Thibault BRECHKOFF

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

3. PLAN VÉLO III – ROUTE DES HUITRES – ACQUISITION DE TERRAIN SCI DU MOULIN DE LA BRANDE

La réalisation de la section 72(B) du Plan Vélo III – "Route des Huîtres" a nécessité une adaptation à hauteur du centre de vacances du Moulin d'Oléron et un ajustement de l'emprise à acquérir.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2024-17140-36467 du 10 juin 2024,

Sur proposition du Président, le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, de la SCI DU MOULIN DE LA BRANDE, dont le siège est à DOLUS D'OLÉRON, "La Brande", route des Huîtres, moyennant le prix de 576€, des biens suivants :

Commune de DOLUS D'OLÉRON (Charente Maritime)

Parcelle(s) cadastrée(s) :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m ²)
BK	634	Dune du Moulin de La Brande	72

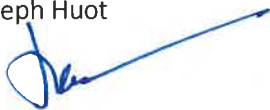
- Autorise Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin de ce dossier seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 17/04/2025

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Joseph Huot



Le Président
Michel PARENT



ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

